



Conseil Municipal du Jeudi 03 février 2011

COMPTE RENDU INTÉGRAL

L'an deux mille onze, le jeudi 03 février, à 20 h 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre OGOR, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Daniel FERELLOC, 1^{er} Adjoint, Catherine CORRE, 2^{ème} Adjointe, Jean-Yves VAUCELLE, 3^{ème} Adjoint, Nadine VOURC'H, 4^{ème} Adjointe, Alain CUEFF, 5^{ème} Adjoint, Isabelle NEDELEC, 6^{ème} Adjointe, Nadine YVEN, 8^{ème} Adjointe.

Mmes et MM. Gilbert QUENTEL, Bruno BOULAY, Valérie KOULMANN, Arthur QUEMENEUR, Ghislaine BERGOT, Ronan ARGOUARC'H, Dominique BLANCHARD, Florence LEFRANÇOIS, Fabienne SOURY, Michel BILLET, Pascale MAHE, Bernard CLERET, Anne LE GALL, Jean-Marc ROLLAND, Odile LEON, Jean-Yves CARN, Yves GOARZIN.

Assistait également à la réunion :

M. Didier PLUVINAGE, Directeur

Absents excusés :

André GUILLAUME	qui a donné procuration de vote à	Nadine YVEN
Jean-Louis DENNEULIN	qui a donné procuration de vote à	Nadine VOURC'H
Florence MAHDI	qui a donné procuration de vote à	Daniel FERELLOC
Flavie URIEN	qui a donné procuration de vote à	Alain CUEFF

Secrétaire de séance :

Valérie KOULMANN

La convocation à la présente réunion a été affichée et adressée aux conseillers municipaux le jeudi 27 janvier 2011.

Nombre de conseillers en exercice.....	29
présents	25
votants.....	29

S O M M A I R E

CM 2011/01-	Vente des lots du lotissement communal « Les Jardins de Keruzanval »	3
CM 2011/02-	Dénomination de rue lotissement Coat ar Guéot	4
CM 2011/03-	Dénomination de rue lotissement Mezanfellou	5
CM 2011/04-	Dénominations de rues ZAC de Pen ar C'Hoat	5
CM 2011/05-	Prolongation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale	6
CM 2011/06-	Débat d'Orientation Budgétaire 2011	8
CM 2011/07-	Renouvellement de la ligne de trésorerie	13
CM 2011/08-	Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport	13
CM 2011/09-	Modification du tableau des effectifs.....	14
CM 2011/10-	Fixation de tarifs pour l'organisation d'un vide grenier par l'Espace Jeunes	15

Le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée de désigner Valérie KOULMANN comme secrétaire de séance. Celle-ci procède à l'appel. En l'absence d'observations particulières le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

CM 2011/01- **Vente des lots du lotissement communal « Les Jardins de Keruzanval »**

Daniel FERELLOC rappelle que le permis d'aménager le lotissement communal à usage d'habitation, dénommé « Les Jardins de Keruzanval », a été approuvé par arrêté en date du 13 juillet 2010.

Par délibération en date du 29 avril 2010, le Conseil municipal a fixé le prix de vente des parcelles à 80 € (TVA au taux de 19,6 % incluse), le m² (les frais d'actes notariés, taxes et honoraires restant à la charge des acquéreurs).

Les lots sont issus d'un terrain cadastré section BI parcelle n°136, pour une contenance de 59 a et 5 ca, et parcelle n°138 pour une contenance de 51 a et 45 ca.

Les lots du lotissement ont été réservés comme suit :

- Melle PONCEL Fanny et M. BARUCH Mathieu, domiciliés 7 rue du Général Gouraud à BREST, ont réservé le lot n°1, d'une contenance de 568 m² environ, pour un prix total de 45440 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 28/01/11.
- Melle LE PORS Anne Sophie et M. GROUX Guillaume, domiciliés 300 rue Saint-Exupéry à GUILERS, ont réservé le lot n°2, d'une contenance de 645 m² environ, pour un prix total de 51600 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 07/01/11.
- M. et Mme BODENES Philippe et Céline, domiciliés au Guerven Penfeld à GUILERS, ont réservé le lot n°3, d'une contenance de 627 m² environ, pour un prix total de 50160 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 07/01/11.
- M. et Mme SOURIMENT Jean-Philippe et Anne-Sophie, domiciliés 490 rue Saint-Exupéry à GUILERS, ont réservé le lot n°4, d'une contenance de 528 m² environ, pour un prix total de 42240 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 14/01/11.
- M. et Mme LOISEAU André et Emmanuelle, domiciliés 1 rue Francis Garnier à BREST, ont réservé le lot n°5, d'une contenance de 556 m² environ, pour un prix total de 44480 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 07/01/11.
- Melle TREBOUTA Aurélie et M. LOZAHIC Cédric, domiciliés 30 rue de Coat Mez à GUILERS, ont réservé lot n°6, d'une contenance de 473 m² environ, pour un prix total de 37840 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 03/02/2011.
- Melle PARRIS Marjorie et M. CASTEL Yannick, domiciliés 13 allée de Stelle à PLOUZANE, ont réservé le lot n°7, d'une contenance de 523 m² environ, pour un prix total de 41840 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 07/01/11.
- M. et Mme GUIAVARCH Steve et Sophie, domiciliés 70 rue Charles de Gaulle à GUILERS, ont réservé le lot n°8, d'une contenance de 649 m² environ, pour un prix total de 51920 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 22/12/10.
- M. et Mme TREGUER Yohann et Carole, domiciliés 41 rue François Mitterrand à GUILERS, ont réservé le lot n°9, d'une contenance de 545 m² environ, pour un prix total de 43600 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 07/01/11.

- M. et Mme PONT David et Stéphanie, domiciliés 365 rue Saint-Exupéry à GUILERS, ont réservé le lot n°10, d'une contenance de 546 m² environ, pour un prix total de 43680 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 22/12/10.
- M. et Mme GRALL Erwan et Christelle, domiciliés 1 place Duquesne à GUILERS, ont réservé le lot n°11, d'une contenance de 456 m² environ, pour un prix total de 36480 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 07/01/11.
- M. et Mme DREANO Régis et Marilyne, domiciliés 2 rue Ar Bleiz à LANRIVOARE, ont réservé le lot n°12, d'une contenance de 506 m² environ, pour un prix total de 40480 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 07/01/11.
- Melle MARC Julie et M. MERRIEN Anthony, domiciliés au Guenvéz à GUILERS ont réservé le lot n°13, d'une contenance de 559 m² environ, pour un prix total de 44720 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 07/01/11.
- M. et Mme CARCAILLE Gwénaél et Marina, domiciliés 6 bis rue de Bohars à GUILERS, ont réservé le lot n°14, d'une contenance de 613 m² environ, pour un prix de vente de 49040 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 14/01/11.
- Melle AUDIC Julie et M. COZIEN Maxime, domiciliés 141 rue de Brest à GUIPAVAS, ont réservé le lot n°15, d'une contenance de 474 m² environ, pour un prix de vente de 37920 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 14/01/11.
- Melle CONVENTZ Sonia et M. BELFID Ali, domiciliés 35 rue Emile Zola à GUILERS, ont réservé le lot n°16, d'une contenance de 478 m² environ, pour un prix total de 38240 € T.T.C. Le compromis de vente a été signé le 07/01/11.

Il est proposé au Conseil municipal :

- ↳ de donner son accord sur la vente des lots aux acquéreurs ci-dessus désignés, conformément aux réservations et aux compromis de vente établis ;
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

La commission a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la vente des lots aux acquéreurs désignés ci-dessus, conformément aux réservations et aux compromis de vente établis et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente.

CM 2011/02- **Dénomination de rue lotissement Coat ar Guéot**

Daniel FERELLOC rappelle que le lotissement Coat ar Guéot a été approuvé le 16 octobre 2009 pour la réalisation de 24 lots, créant ainsi une rue supplémentaire dans Guilers.

Dans la continuité des noms de rue du quartier, et sur le thème des « sculpteurs » retenu pour nommer les rues du lotissement voisin (rue Houdon et rue Donatello), il est suggéré pour cette nouvelle rue :

Rue Paul Belmondo (1898-1982) :

Sculpteur et graveur en médailles français. Passionné de dessin, il commence à sculpter dès l'âge de 13 ans. En 1926, il obtient le prix Blumenthal. Dans les années 30, il obtiendra également le Grand prix artistique de l'Algérie et le Grand prix de la

Ville de Paris. Il deviendra professeur de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-arts de Paris et membre de l'Institut de France. Son œuvre sculptée s'inscrit dans un courant néoclassique, à la recherche de l'harmonie par les lignes simples et des formes lisses.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette dénomination de rue conformément au plan figurant en pièce jointe.

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

La commission a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination proposée.

CM 2011/03- **Dénomination de rue lotissement Mezantellou**

Le lotissement Mezantellou a été approuvé le 09 septembre dernier, pour la réalisation de 24 lots destinés à recevoir des habitations et 2 lots destinés à recevoir des bâtiments d'activité.

Etant donné que ce nouveau quartier se situera dans le voisinage du lieu-dit La Roseraie,

Il est proposé au Conseil municipal de dénommer la voie qui traverse le lotissement : « **rue de la Roseraie** ».

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

La commission a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination proposée.

CM 2011/04- **Dénominations de rues ZAC de Pen ar C'Hoat**

Brest Métropole Aménagement, concessionnaire d'aménagement de la ZAC de Pen ar C'hoat, a engagé la viabilisation d'une partie de la zone afin de réaliser un lotissement de 43 lots. Trois rues supplémentaires sont ainsi créées.

A l'instar du thème retenu lors de l'extension de la ZAC de Kérébars, il est proposé trois noms de femmes scientifiques :

- **rue Catherine Briçonnet (décédée en 1526) :**

Dans le domaine de l'architecture, Catherine Briçonnet, épouse de Thomas Bohier, supervisa la construction du château de Chenonceau acquis par son époux. De 1513 à 1521, elle eut une grande influence et un rôle déterminant sur le style et la

conception de ce château, prenant les décisions architecturales alors que son mari était au combat lors des guerres d'Italie.

- **rue Sophie Germain (1776-1831) :**

Mathématicienne française, Sophie Germain fut une autodidacte brillante, passionnée de mathématiques depuis l'âge de treize ans. Elle démontrera le théorème arithmétique qui porte son nom. Elle est également connue pour sa riche correspondance avec le mathématicien Carl Friedrich Gauss, ainsi que pour ses travaux sur l'élasticité des corps.

- **rue Jeanne Dumée (1660-1706) :**

Astronome française, Jeanne Dumée, mariée fort jeune mais veuve à dix-sept ans, dédia sa vie à la science, et plus précisément à l'étude de l'astronomie. Son seul ouvrage connu (*entretien sur l'opinion de Copernic touchant la mobilité de la Terre*) est conservé à la bibliothèque nationale.

Par ailleurs, la rue Lucie Randoin est prolongée jusqu'au rond-point des Châtaigniers.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces dénominations de rues conformément au plan figurant en pièce jointe.

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

Jean-Yves CARN indique que des noms de femmes plus connues auraient pu être proposés. Pascale MAHE déplore le manque de parité dans ces dénominations de rues.

La commission a émis un avis favorable.

Pascale MAHE « Je suppose qu'en proposant au conseil d'attribuer trois noms de femmes à trois rues de la zone de Pen ar C'Hoat vous pensiez me faire plaisir. Et bien, il n'en n'est rien ...

Le grand principe de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être au cœur de nos préoccupations d'élus, représentants de l'ensemble des citoyennes et des citoyens de notre commune.

Au nom de cette égalité, j'avais imaginé de nouveaux quartiers mêlant noms de jeunes femmes et noms d'hommes ... vous avez choisi de faire « le quartier des femmes ». Sans doute est-ce teinté d'humour... mais, désolée, nous n'avons pas le même humour, aussi je m'abstiendrai sur cette délibération.

Le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 4 abstentions, approuve les dénominations de rues proposées.

CM 2011/05- **Prolongation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale**

Le Contrat urbain de cohésion sociale a été signé par les Communes de l'agglomération, Brest métropole océane, l'Etat, le Conseil Général, la Caisse

d'Allocations Familiales du Nord Finistère et Brest métropole habitat en 2007 pour la période 2007 – 2009. Il a été prolongé d'une année en 2010 par avenant.

L'Etat vient de décider, par circulaire du 1^{er} juillet 2010 diffusée en novembre, de prolonger l'ensemble des C.U.C.S. jusqu'en 2014. Cette prolongation doit se faire par avenant selon une trame proposée par l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

Ces avenants n'ont pas vocation à modifier les objectifs et territoires d'intervention des contrats sauf adaptations liées à des évolutions du contexte local. Par contre, les engagements financiers ne seront pas reconduits à l'identique et doivent tenir compte de l'évolution à la baisse des engagements budgétaires nationaux, des moyens alloués à l'ACSE et des répartitions entre les régions qui seront faites chaque année.

En effet, au vu de la circulaire précitée, les services de l'Etat doivent engager dès 2011 le redéploiement des crédits entre les Régions et Départements, en vue de concentrer les crédits spécifiques de l'Etat, via l'ACSE, là où ils sont le plus justifiés par la situation locale, et notamment là où l'impact de ces crédits permet la mobilisation du droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les signataires du C.U.C.S. de l'agglomération brestoise lors du groupe de pilotage du 9 décembre 2010 proposent que :

- tous les signataires du contrat initial soient sollicités pour signer cet avenant,
- l'avenant soit conçu d'emblée pour 4 ans sur la base d'un engagement cadre qui prolonge les objectifs du contrat actuel malgré les incertitudes sur les moyens qui pourront y être alloués,
- des modalités d'ajustement annuel soient prévues dans l'avenant pour avoir plus de réactivité face aux évolutions prévisibles des cadres et moyens des institutions signataires sur cette période.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver le prolongement du Contrat urbain de cohésion sociale jusqu'en 2014 dans les conditions proposées par le groupe de pilotage du contrat,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à ce prolongement.

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

La commission a émis un avis favorable.

Pascal MAHE : « Notre groupe votera cette délibération. En effet, le contrat urbain de cohésion sociale est un réel vecteur de cohésion sur notre communauté urbaine. Ce contrat qui était au départ un contrat de ville, est devenu, sous l'impulsion des élus un contrat de métropole. Si les moyens alloués diminuent, ce contrat ne concernera plus que les quartiers prioritaires de la ville de Brest. De plus, on peut penser que d'ici 2014 les crédits vont diminuer, il faut le signer et être vigilant car ce qui existe sur Brest existe aussi sur nos communes. Si les moyens de l'état diminuent, on sait que ce sont les communes périphériques qui auront à en pâtir. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le prolongement du Contrat urbain de cohésion sociale jusqu'en 2014 dans les conditions proposées par le groupe de pilotage du contrat, et autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à ce prolongement.

CM 2011/06- **Débat d'Orientation Budgétaire 2011**

Jean-Yves VAUCELLE, Adjoint au Maire délégué aux finances donne lecture du document présentant les orientations budgétaires. Ainsi que le demande la réglementation, il est demandé au Conseil municipal de débattre des orientations budgétaires envisagées pour l'année 2011.

Bilan 2010

L'exercice 2010 nous a permis de réaliser ou de lancer les opérations suivantes :

Opérations réalisées :

- Livraison de la première tranche des travaux de l'espace Marcel Pagnol,
- Livraison aux « Petits poussins » après rénovation et extension de l'espace enfance de l'Agora,
- Vente du presbytère en vue de la réalisation d'une résidence de 41 logements,
- Echange avec la paroisse de la salle Joubin propriété de la paroisse et du foyer de Kerlaouen propriété de la commune,
- Réfection du sol de tennis sur le complexe Louis Ballard,
- Création d'un marché forain hebdomadaire au centre bourg,
- Informatisation de la gestion des cantines et garderies scolaires avec mise en place du quotient familial,
- Mise en réseau des deux groupes scolaires et acquisition d'un tableau interactif.
- Acquisition d'un commerce et son logement place de la Libération.

Opérations engagées :

- Démarrage de la viabilité sur le lotissement communal « Les jardins de Kéruzanval »,
- Mise en chantier de la deuxième tranche de l'espace Marcel Pagnol destinée à accueillir l'école de musique ainsi que des locaux associatifs mutualisés,
- Négociation avec Aiguillon Construction et concertation avec les riverains en vue de la réalisation d'un programme d'habitat social 4, rue de Milizac,

Contexte budgétaire :

- Sur un plan budgétaire, les budgets de fonctionnement et d'investissement ont été respectés,
- Conformément à nos engagements, les investissements réalisés en 2010 ont été financés sur nos fonds propres sans avoir recours à l'emprunt,
- Au niveau des recettes, elles ont été supérieures à nos attentes,
- La fiscalité locale a été augmentée de 2,5%. A noter que Guilers est la deuxième commune de BMO après Bohars qui a le moins augmenté ses impôts.

- A noter également que l'incidence de la crise de l'immobilier sur le budget communal qui s'était traduit pour la commune par une perte de recettes importante sur la taxe afférente aux droits de mutation en 2009, s'est estompée en 2010 où nous retrouvons le niveau de recettes de 2008.

Perspectives pour l'année 2011

Une première analyse des résultats financiers de l'exercice 2010, nous permet d'envisager la poursuite normale des projets engagés en 2010 et d'en entreprendre de nouveaux. C'est ainsi qu'en 2011 nos efforts se porteront sur les opérations suivantes :

- Livraison en fin d'année de la deuxième tranche de l'espace Marcel Pagnol,
- Vente des 16 lots du lotissement communal « Les jardins de Kéruzanval » et début des premières constructions au printemps,
- Fin des négociations avec la Marine et lancement des démarches en vue d'acquérir les installations sportives et le Fort de Penfeld, réalisation des travaux nécessaires à leur mise en service,
- Lancement des travaux de l'extension du cimetière rue de la source et mise en service,
- Poursuite de la mise aux normes de l'accès aux bâtiments communaux,
- Outre les programmes courants destinés à améliorer nos infrastructures sportives, associatives et culturelles, qui font également partie de nos préoccupations, nous poursuivrons nos efforts pour apporter un soutien à l'animation de la commune et au développement du lien social.
- Au niveau de la solidarité communale, une attention particulière sera apportée, par l'intermédiaire du CCAS, aux besoins exprimés en matière d'aide aux familles.
- Concernant le budget de fonctionnement, son élaboration rigoureuse devra tenir compte du gel annoncé par l'état de ses dotations.

Conclusion

Le budget primitif 2011 tiendra compte des éléments dont il vient d'être fait mention.

Nos fonds propres ayant été sollicités en 2010 pour le financement de nos investissements, nous devons en cours d'année faire appel à l'emprunt lorsque notre ligne de trésorerie aura été utilisée à son maximum.

Concernant l'impôt local, comme en 2010 son augmentation restera modérée.

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

Jean-Marc ROLLAND souhaite connaître l'état d'endettement de la commune.
Jean-Yves VAUCELLE répond qu'il n'y a pas eu d'emprunt en 2010.

Jean-Marc ROLLAND précise que sa demande en commission plénière concernait les tableaux habituellement transmis par la trésorerie. Il ajoute :

« Monsieur le Maire,

Au sujet des réalisations 2010, vous affichez une autosatisfaction alors que nombre de citoyens sont, au contraire, mécontents à plusieurs titres, mécontentements dont nous sommes régulièrement contraints de vous faire part dans cette instance.

La dernière fois cela portait sur l'automatisation de la gestion des cantines et des garderies. Aujourd'hui, et contrairement à ce qui est annoncé par voie de presse, le

sentiment de satisfaction des associations concernées par l'échange de locaux pour leurs activités réciproques (les Petits Poussins et l'Age Tendre) ne correspond pas au sentiment qui nous a été rapporté par certains membres de ces associations.

Sur les actions engagées, aucune communication, comme d'habitude, au conseil sur l'opération du 4, rue de Milizac. Les conseillers municipaux sont informés par les riverains qui viennent les rencontrer.

Sur le projet d'installations sportives de la Penfeld, dont on apprend aussi l'existence par une annonce de votre part lors d'une cérémonie publique, au mépris encore une fois du respect des élus présent dans cette salle, nous avons plusieurs questions :

Quelle est votre programmation ? Quels budgets pluriannuels ? Pour quelles réalisations ? Quelles installations ? Suite à quelles études ? Avec quelles concertations ?

Il est inadmissible de ne pas informer le Conseil municipal des projets de la commune, et de mettre les élus devant les faits accomplis. Nous sommes mêmes à la limite de la légalité et de l'abus de pouvoir. Nous exigeons que le fonctionnement du Conseil soit conforme à une instance démocratique, qui doit pouvoir étudier au préalable les dossiers qui lui sont soumis.

*Nous voulons des réponses claires, précises et immédiates.
Merci d'avance. »*

Catherine CORRE apporte la réponse suivante pour le périscolaire :

« Je trouve un peu dommage d'entendre ces propos alors que j'ai répondu à toutes les questions qui ont été posées préalablement par Monsieur Jean-Yves CARN. »

Le Maire :

« Pour ce qui est de la situation de l'endettement de la commune, vous aurez les tableaux du compte administratif lors de la préparation du budget.

En ce qui concerne ce déni de démocratie que vous voulez me faire porter, je crois qu'il ne faut pas se tromper : quand on négocie avec quelqu'un, on ne travaille pas à « livre ouvert » on essaie de trouver des solutions.

Pour Penfeld on a fait une réunion il y a plus d'un an, réunion à laquelle avaient été conviées toutes les associations Guilériennes et où on leur avait expliqué l'existence de ce projet. Je vous ai dit lors des vœux que l'un des projets phares de l'année serait l'acquisition. Aujourd'hui, nous sommes en phase d'acquisition. Ne vous inquiétez pas ce dossier passera au conseil, je vous informerai de la programmation des investissements et des négociations qui ont eu lieu. A l'heure actuelle ces dernières se finalisent.

Je ne répondrai pas aux propos tenus par ailleurs. C'est un patrimoine communal qui existe depuis 300 ans et manifestement certains pensent que ce n'était pas une priorité pour la commune. Moi je pense que si, et je mettrai les chiffres en face des réalités.

En ce qui concerne le reste, c'est un programme que nous avons proposé en 2008 et que nous sommes en train de réaliser. Petit à petit ce programme se met en place et les dossiers arrivent progressivement devant cette assemblée, il y a une préparation qui est faite avec les conseillers municipaux.

A chaque fois que l'on fait quelque chose on ne travaille pas à livre ouvert et vous aurez l'information en temps voulu.

Nous avons réuni deux associations qui ont visité les locaux bien en amont et elles nous ont répondu qu'elles étaient favorables à cette mutation. La concertation a été totale sur ce dossier.» (cf échange halte garderie les Petits Poussins / association des assistantes maternelles l'Age Tendre).

« Sur le dossier du 4, rue de Milizac, les riverains ont été contactés et il y a eu deux réunions avec eux. Nous ferons passer le dossier et nous vous donnerons les explications mais aujourd'hui il s'agit de négociations. Pour l'instant c'est l'Adjoint à l'urbanisme qui s'en occupe ».

Daniel FERRELLLOC : « Il y a eu des discussions avec les riverains. On vous présentera le dossier lorsqu'un permis sera délivré mais pour l'instant il n'y a qu'un projet et c'est un projet privé. »

Jean-Marc ROLLAND : « Vos propos corroborent bien les miens. Vous considérez les élus qui sont là normalement pour prendre des décisions, pour étudier des dossiers et les projets de la commune, comme une chambre d'enregistrement sur lesquels vous présentez les dossiers quand ils sont terminés quasiment. Concernant le projet Penfeld, vous venez de dire que vous avez réuni des associations il y a un peu plus d'un an mais au Conseil municipal, officiellement, c'est la première fois que cette chose là apparaît dans une délibération. Nous maintenons que vous faites ça pour le mépris de cette instance. »

Le Maire : « Lorsque l'on a invité les associations c'était pour leur présenter l'intérêt d'aller là bas. On leur a demandé leur avis afin d'étudier la faisabilité du projet. »

Jean-Marc ROLLAND : « Oui, mais les finances communales interviennent aussi au Conseil municipal, sauf erreur. »

Le Maire : « On vous présentera le dossier ».

Jean-Marc ROLLAND : « Une fois que ce sera fait. »

Jean-Yves CARN : « Je vous parle de la méthode que vous utilisez. C'est un projet qui semble d'envergure et moi ce que je voudrais savoir c'est :

- Avez-vous procédé à une identification des associations sportives, des publics scolaires ?*
- Avez-vous procédé à cet audit et auquel cas si vous l'avez fait comment cela se fait-il que nous n'ayons pas les conclusions au sein du Conseil municipal ? Là effectivement on pourrait parler du projet et évoquer sa pertinence or moi, ce que je ne veux pas en tant qu' élu, c'est qu'on nous présente le projet en cinq minutes lors d'une commission et que huit jours après, sans aucune autre information, on soit obligé de voter la dessus. Moi, je demande de la transparence au niveau de l'élaboration et de la présentation de ce projet.*

Alain CUEFF : « L'audit a été fait six mois après que nous sommes arrivés aux affaires. Quand nous sommes arrivés de nombreuses associations se sont présentées à nous pour nous indiquer que toutes les structures sportives guilériennes étaient « au taquet », il n'y avait plus de place. On a une opportunité, j'ai su qu'à une époque vous étiez allé visiter ce site de Penfeld mais que vous n'aviez pas voulu le prendre. On a relancé l'affaire et il

s'avère que trouver un gymnase, un terrain de foot, une piste, un centre de tir aussi rapidement et à un prix, je pense, défiant toute concurrence c'est une opportunité. Maintenant on la travaille et je pense que le dossier sera présenté avec le budget derrière. Petit à petit il y a des associations qui sont volontaires pour descendre. »

Jean-Yves CARN : « Moi ce que je vous demande c'est : où peut-on avoir les conclusions de l'audit qui a été réalisé ? »

Le Maire : « Nous avons fait un audit auprès des associations, elles nous ont répondu. C'est pour notre travail à nous, on gère notre programmation sur notre mandat en fonction de ce que les associations nous on dit. »

Jean-Yves CARN : « Ces informations doivent être publiées. »

Le Maire : « Pourquoi ? »

Jean-Yves CARN : « C'est ce que l'on appelle la démocratie. Un Conseil municipal doit statuer sur des informations précises. »

Le Maire : « Je soumetts au Conseil municipal tous les dossiers qui sont d'intérêt communal. Celui-ci passera au Conseil municipal. J'ai indiqué lors de mes vœux que j'organiserai une porte ouverte pour les guilériens afin qu'ils sachent dans quoi on va investir. »

Michel BILLET souhaite réagir sur trois points :

« Je trouve dommage qu'à une demande en commission plénière d'avoir une situation de l'endettement on ne puisse pas avoir, le jour du Conseil municipal, une idée de l'endettement. »

Le Maire : « Vous aurez les tableaux lors de la préparation du budget ».

Michel BILLET : « Oui mais dans le Débat d'Orientation Budgétaire il y a « débat » et « orientation budgétaire » on peut parler du budget et l'endettement en fait partie. Et dans « débat » il y a « discussion ».

Le deuxième point concerne l'audit dont vous parlez : qui a eu connaissance de cet audit ? Avez-vous eu, vous-même, connaissance de cet audit ? »

Le Maire : « Oui bien sûr ».

Michel BILLET : « On peut donc regretter de n'avoir pas été informés ».

Le troisième point concerne Penfeld : moi je trouve anormal de ne pas avoir été informé plus en amont. Même si vous parlez de patrimoine, le budget que vous allez engager pour remettre ce projet là à hauteur est énorme et engage les finances de la commune. A ce titre là on peut être informé en amont. »

Le Maire : « Je clos le débat. Il aura lieu au prochain conseil et je peux vous assurer que vous aurez les réponses à vos arguments à ce moment là. »

Le Conseil Municipal prend acte de ce débat d'orientation budgétaire.

CM 2011/07- **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Jean-Yves VAUCELLE indique que la commune dispose, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, « d'une ouverture de crédit » auprès d'un établissement bancaire, également appelée « ligne de trésorerie ».

Notre contrat auprès du Crédit Agricole arrive à échéance en février prochain. Pour permettre une gestion optimisée des finances communales, il serait souhaitable de renouveler ce contrat.

Différents organismes bancaires ont été consultés afin d'obtenir plusieurs propositions et nous avons reçu les propositions du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne.

Il en ressort que l'offre la plus intéressante pour la commune est celle proposée par le Crédit Agricole. Celle-ci présente les caractéristiques suivantes :

- Montant : 1.000.000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêts : Euribor 3 mois moyenné du mois précédent + 0,45 %, base 365 jours (soit 0,44 % sur une base de 360 jours)
- Facturation des intérêts : trimestriellement au prorata des utilisations
- Tirage : pas de minimum imposé
- Commission d'engagement : néant
- Frais de dossier : néant

A titre indicatif : EURIBOR 3 mois moyenné décembre 2010 : 1,022 % soit un coût total de 1,47 %
--

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conditions ci-dessus et d'autoriser le Maire à signer une convention avec le Crédit Agricole suivant ces caractéristiques.

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

La commission a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conditions ci-dessus et autorise le Maire à signer une convention avec le Crédit Agricole suivant ces caractéristiques.

CM 2011/08- **Adhésion à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport**

Alain CUEFF présente à l'assemblée l'Association Nationale des Elus en charge du Sport qui regroupe l'ensemble des villes de France et des DOM-TOM ainsi que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Les principaux objectifs sont :

- De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur le plan communal, départemental, régional et national.
- D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.
- D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.
- De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

La cotisation 2011 à l'ANDES s'élève à 210 € TTC pour une commune de 5 000 à 19 999 habitants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à adhérer à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport et à verser la cotisation correspondante.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6281 « Concours divers (cotisations) ».

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

La commission a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à adhérer à l'Association Nationale des Elus en charge du Sport et à verser la cotisation correspondante.

CM 2011/09- **Modification du tableau des effectifs**

Jean-Yves VAUCELLE donne lecture des modifications proposées :

Service de nettoyage à l'Agora :

Actuellement le nettoyage est assuré de la façon suivante :

- un agent employé par la ville de Guilers à 12/35^{ème}
- le même agent employé par l'Agora à 12/35^{ème}

Pour simplification, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 24/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2011 et par conséquent de supprimer le poste à 12/35^{ème} après avis du Comité Technique Paritaire.

Service périscolaire à Chateaubriand :

Un agent travaillant à l'accueil périscolaire et à la cantine Chateaubriand va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2011.

Au vu des effectifs au service périscolaire, il est nécessaire de remplacer l'agent à compter du 14 mars 2011.

Il est proposé au Conseil municipal de remplacer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 20/35^{ème} existant par

- une augmentation des heures de 22 à 25/35^{ème} sur un poste d'adjoint d'animation existant
- une création de poste d'adjoint d'animation à 16/35^{ème}
- une suppression du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 20/35^{ème}

Le tableau des effectifs au 03.02.2011 est annexé à la présente délibération.

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

La commission a émis un avis favorable.

Jean-Marc ROLLAND : « En commission plénière j'étais intervenu pour vérifier que le nombre d'heures était conservé. C'est bien la même personne qui est conservée sur le même nombre d'heures ? »

Le Maire : « Oui, c'était dans le projet social »

Isabelle NEDÉLEC : « On ne pouvait pas le faire dès le départ par rapport aux règles du CIP »

Pascal MAHE : « On voulait juste avoir la garantie que c'était bien la même personne qui restait en poste et qu'elle gardait le même partage mi-temps mairie et mi-temps Agora ».

Le Maire : « Elle fera ses heures, maintenant pour ce qui est de la répartition c'est au directeur de gérer le personnel. Pour l'instant je crois que c'est maintenu comme ça. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications proposées.

CM 2011/10- Fixation de tarifs pour l'organisation d'un vide grenier par l'Espace Jeunes

Catherine CORRE indique qu'afin de financer leurs camp et activités, un groupe d'adolescents de l'Espace Jeunes souhaite organiser un vide grenier le dimanche 20 février 2011.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs suivants afin de pouvoir encaisser les recettes dans le cadre de l'organisation du vide-grenier.

- Prix d'entrée : 1,5 € et gratuit pour les moins de 12 ans.
- Prix du mètre linéaire pour les exposants : 3 €.

Commission plénière du 27 janvier 2011 :

La commission a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs proposés ci-dessus.

Questions diverses :

Jean-Marc ROLLAND demande le calendrier des prochains conseils municipaux.

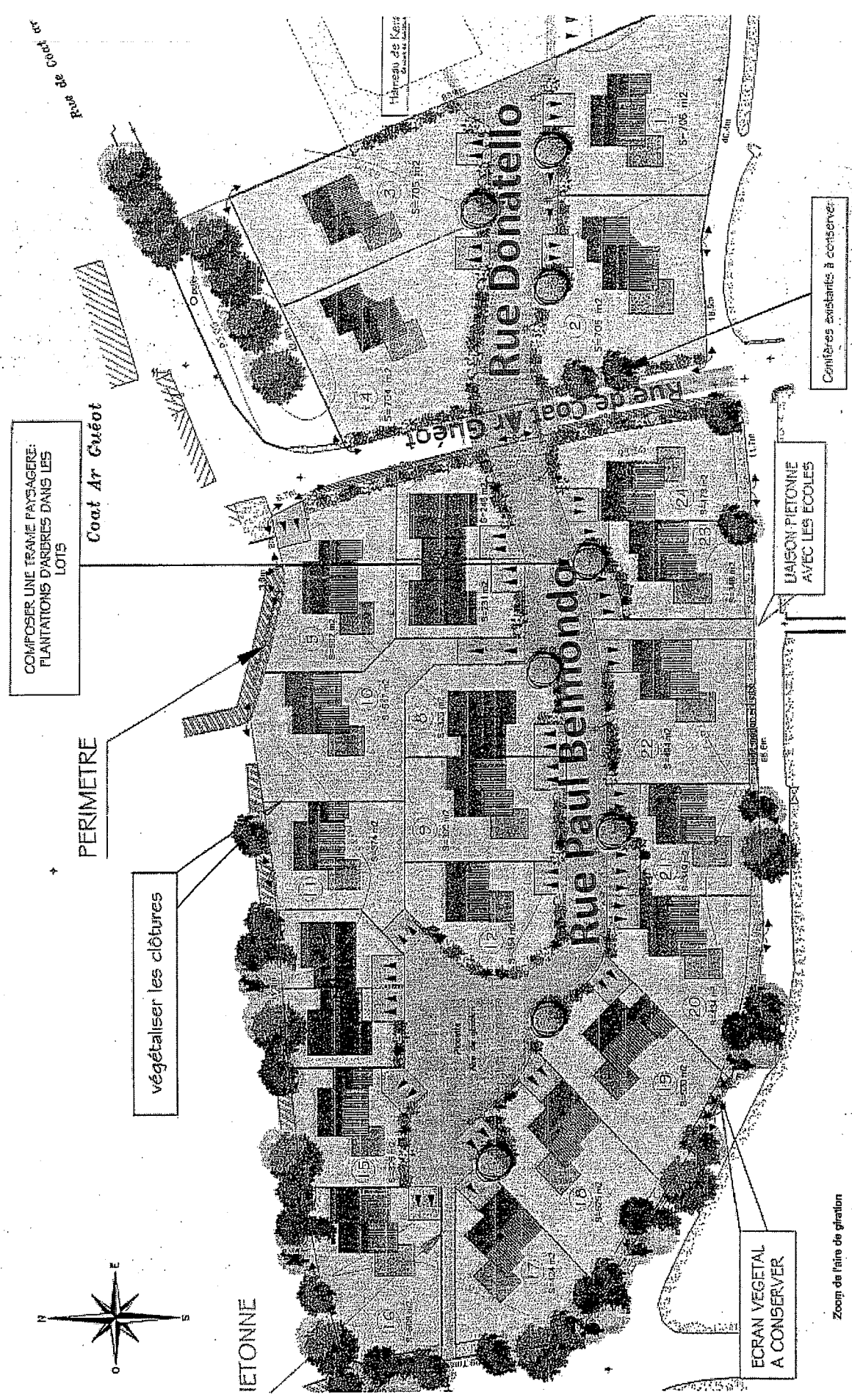
Jean-Yves CARN : « Vous avez évoqué tout à l'heure la réunion avec les associations sportives, je voulais savoir si à cette occasion vous aviez invité les représentants des institutions scolaires, directeurs d'établissements, qui utilisent les salles dans le cadre de l'enseignement des activités physiques et sportives. »

Le Maire : « Je ne peux pas vous dire mais l'audit qui avait été fait avait été réalisé par le biais d'un questionnaire. La réunion avec les associations c'est autre chose. »

Odile LEON précise qu'après le marché le jeudi une barrière reste sur la place et se révèle dangereuse.

Le Maire lui répond qu'il s'agit sans doute de l'oubli d'un commerçant.

La séance est levée à 21h50.



COMPOSER UNE TRAME PAYSAGÈRE:
PLANTATIONS D'ARBRES DANS LES
LOTIS

Coët Ar Gléot

PERIMÈTRE

végétaliser les clôtures

IÉTONNE

Rue Donatello

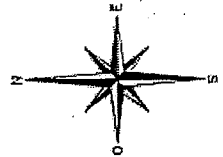
Rue Paul Bemondo

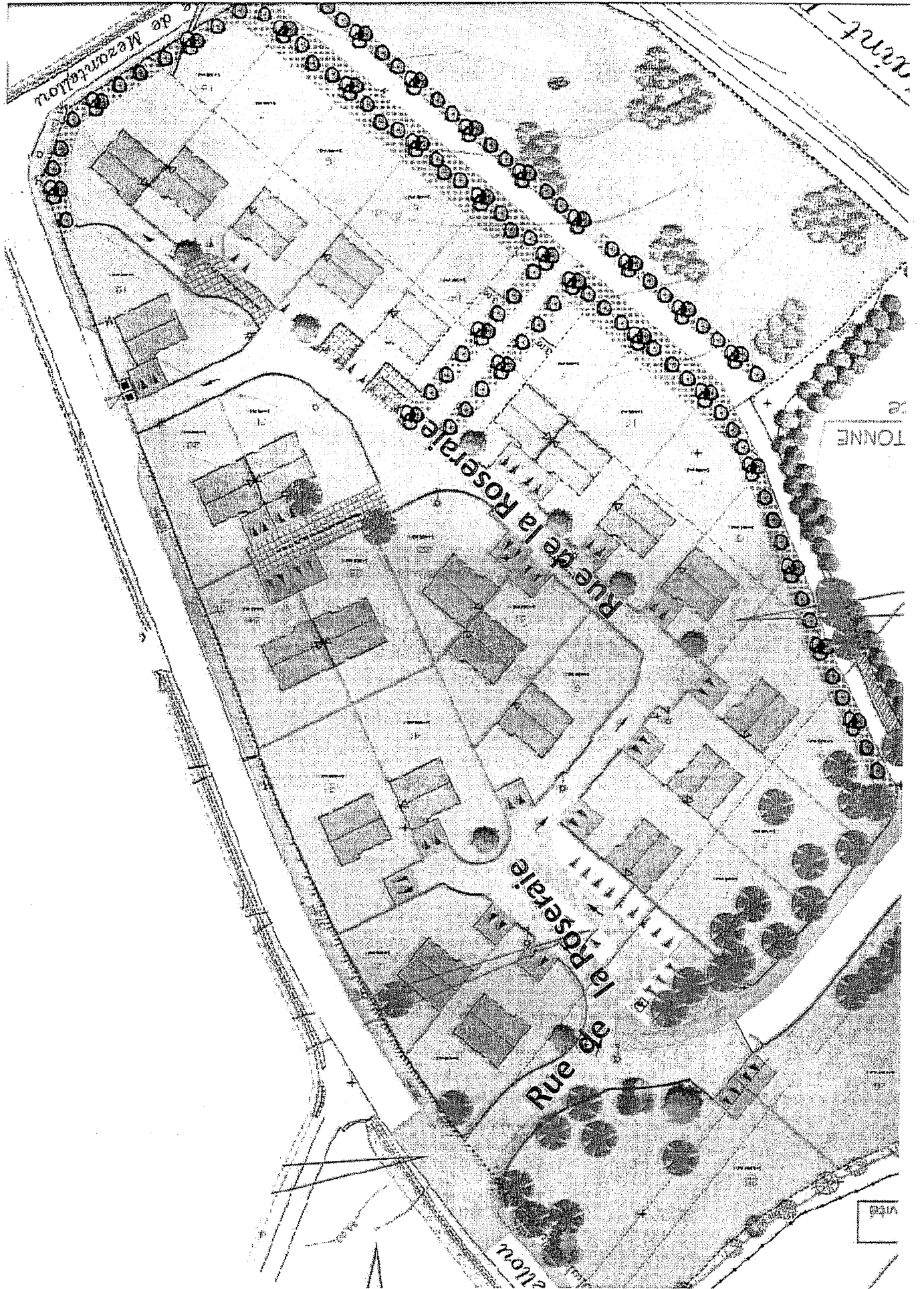
MAISON PIÉTONNE
AVEC LES ÉCOLES

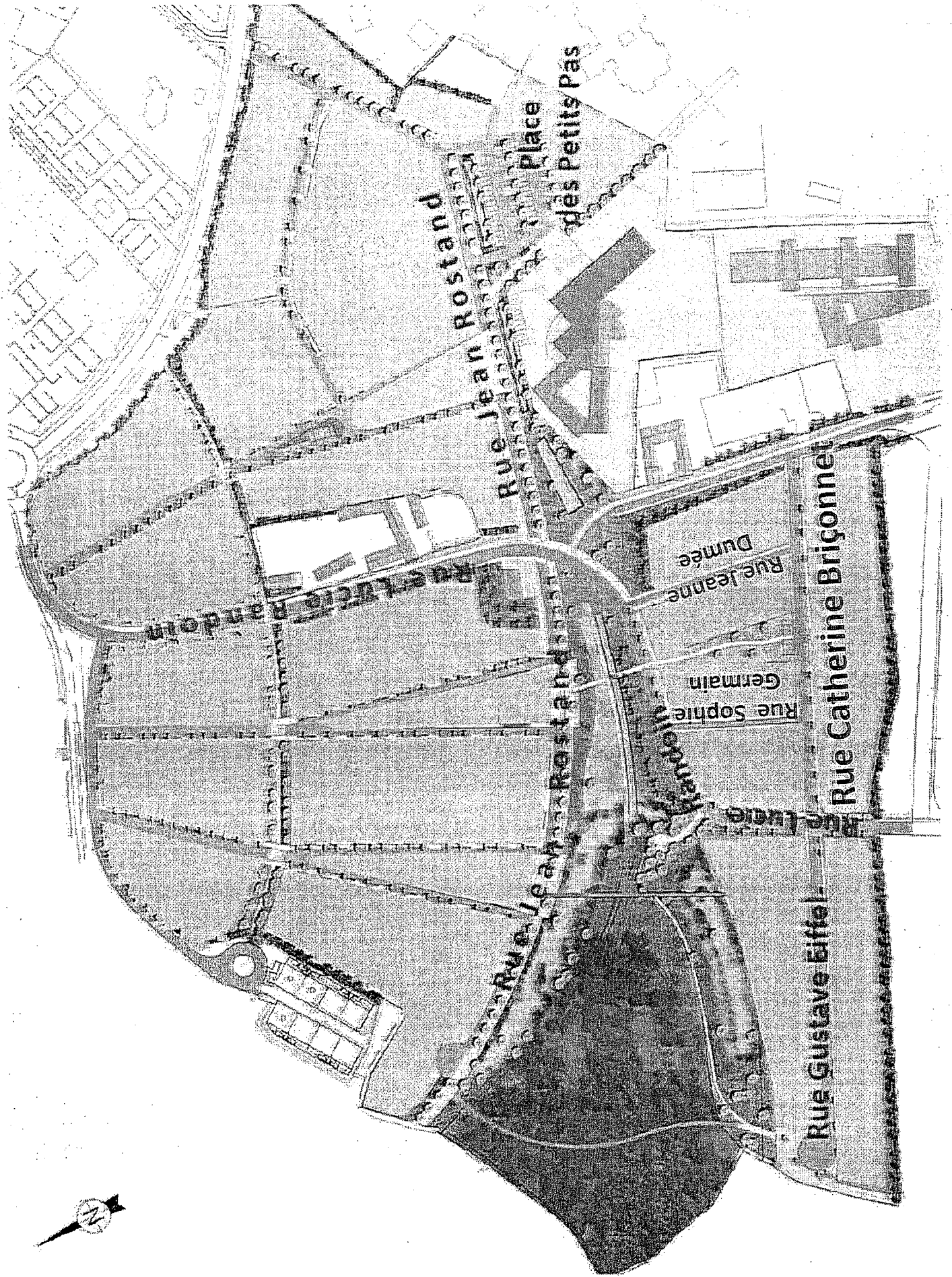
ÉCRAN VÉGÉTAL
A CONSERVER

Conifères existants à conserver

Zoûp de l'aire de giration







Rue Lucie Randon

Rue Jean Rostand

Place des Petits Pas

Rue Jean Rostand

Rue Jeanne Dumée

Rue Sophie Germain

Rue Sophie Germain

Rue Catherine Briçonnet

Rue Gustave Eiffel

TABEAU DES EFFECTIFS

CM du 03/02/11

Cat	GRADES	Poste	Pourvu	Non pourvu	Date d'effet
EMPLOIS TITULAIRES					
<i>Filière administrative</i>					
A	Directeur général des services	35		35	
A	Attaché	35	35	0	
B	Rédacteur chef	35	35	0	
B	Rédacteur	35	35	0	
B	Rédacteur	35	35	0	
B	Rédacteur	35	35	0	
C	Adjoint Administratif principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	32	32	0	
C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 1ère classe	28	28	0	
C	Adjoint administratif 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	32	32	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	28	28	0	
C	Adjoint administratif 2ème classe	27,5	27,5	0	
<i>Filière technique</i>					
C	Agent de Maîtrise principal	35	35	0	
C	Agent de maîtrise	35	35	0	
C	Agent de maîtrise	35	35	0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint technique principal 2ème classe	31,5	31,5	0	
C	Adjoint technique principal 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint technique 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	27	27	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	20	20	0	à sup. après avis CTP
C	Adjoint technique 2ème classe	27	27	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	30	30	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	19	19	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	16	4	12	
C	Adjoint technique 1ère classe	28	28	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	27,5	27,5	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	30	30	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	27	27	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	24	24	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	4,5	4,5	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	13	13	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	27	27	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	24	24	0	
C	Adjoint technique 2ème classe	24	24	0	création au 01/03/2011
C	Adjoint technique 2ème classe	12	12	0	à sup. après avis CTP
<i>Filière culturelle</i>					
B	Ass. conservation patrimoine 1ère classe	35	35	0	
B	Ass. conservation patrimoine 1ère classe	35	35	0	
C	Adjoint du patrimoine 2ème classe	28	28	0	
C	Adjoint du patrimoine 2ème classe	35	35	0	
<i>Filière médico-sociale</i>					
C	A.T.S.E.M. 1ère classe	35	31,5	3,5	
C	A.T.S.E.M. 1ère classe	35	28	7	
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	30	30	0	
C	A.T.S.E.M. 1ère classe	29,5	29,5	0	
C	A.T.S.E.M. principal 2ème classe	35	28	7	
C	Agent social 1ère classe	35	28	7	
C	Agent social 2ème classe	23	23	0	
<i>Filière animation</i>					
B	Animateur principal	35	35	0	
B	Animateur	35	35	0	
B	Animateur	35	35	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	35	35	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	24	24	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	20,5	20,5	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	25	25	0	création au 14/03/2011
C	Adjoint d'animation 2ème classe	22	22	0	à sup. après avis CTP
C	Adjoint d'animation 2ème classe	16	16	0	
C	Adjoint d'animation 2ème classe	16	16	0	création au 14/03/2011
EMPLOIS NON TITULAIRES					
A	ingénieur subdivisionnaire contractuel #	35	35	0	
		ETP	52,76		

Emploi de catégorie A susceptible d'être pourvu par un contractuel par contrat à durée indéterminée